

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Nº: 500-06-000736-153

TFI TRANSPORT 11 INC.

Demanderesse

c.

ESPAR INC. ET AL.

Défenderesses

**DEMANDE POUR L'OBTENTION D'ORDONNANCES PRÉLIMINAIRES
AUX FINS D'APPROBATION D'UNE TRANSACTION
(ART. 581 ET 590 C.P.C.)**

**À L'HONORABLE DAVID R. COLLIER, JUGE GESTIONNAIRE DE LA PRÉSENTE ACTION COLLECTIVE,
SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. La Demanderesse s'adresse à la Cour afin de faire approuver les avis aux membres visant à les informer de la transaction intervenue avec les Défenderesses Espar Inc., Espar Climate Control Systems, Eberspaecher Climate Control Systems International Beteiligungs-GmbH, Eberspaecher Climate Control Systems GmbH & Co. KG, Eberspaecher Gruppe GmbH & Co. KG et Espar Products Inc., (collectivement, «**Espar**» ou les « **Défenderesses Espar** ») et afin que des ordonnances préliminaires y afférentes soient rendues.

A) HISTORIQUE DU DOSSIER

2. Le 13 avril 2015, la Demanderesse dépose dans le présent dossier une requête afin d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre des fabricants et vendeurs d'appareils de chauffage de cabine (ci-après, le « **Dossier Québécois** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour.
3. Dans cette procédure, la Demanderesse allègue qu'entre le 13 septembre 2001 et le premier décembre 2012, les Défenderesses ont comploté afin de restreindre indûment la concurrence et à élever déraisonnablement le prix de vente des appareils de chauffage de cabine de véhicule commercial au Canada, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
4. La Demanderesse et ses avocats travaillent en étroite collaboration avec les demandeurs et leurs avocats dans des actions collectives intentées en Ontario et en Colombie-Britannique portant également sur le complot allégué concernant les appareils de chauffage de cabine à savoir les dossiers :

- i. *Devries v. Espar inc. et al*, Ontario Superior Court of Justice, Court File N° 534/15 (ci-après, le « **Dossier Ontarien** »);
- ii. *Dumas Trucking Ltd. v. Espar inc. et al*, Supreme Court of British Columbia, Court File N° S-153182 (ci-après, le « **Premier Dossier Britanno-Colombien** »); et
- iii. *Dumas Trucking Ltd. v. Webasto SE et al*, Supreme Court of British Columbia, Court File N° S-175623 (ci-après, le « **Deuxième Dossier Britanno-Colombien** »)

(ensemble avec le présent dossier, les « **Actions Collectives** »)

Dans le Dossier Québécois

5. Le 20 décembre 2017, la Cour supérieure autorise l'action collective dans le Dossier Québécois pour le compte du groupe suivant :

Toute personne qui a acheté (...) au Québec un ou des appareils de chauffage de cabine de véhicule commercial ou qui a acheté, loué ou sous-loué au Québec un ou des produits équipés d'un ou de plusieurs appareils de chauffage de cabine de véhicule commercial entre le treize septembre 2001 et le trente et un décembre 2012.

tel qu'il appert du dossier de la Cour.

6. Le 15 mars 2018, la Cour approuve la diffusion d'avis afin notamment d'informer les membres du groupe de l'autorisation de l'action collective et de les aviser que s'ils ne se prévalaient pas de la possibilité de s'exclure dans les délais prévus, ils ne pourraient pas s'exclure de l'action collective dans le futur, tel qu'il appert du dossier de la Cour.
7. Le 1^{er} mai 2018, les avis aux membres sont diffusés. Aucun membre du groupe n'a manifesté son souhait de s'exclure de l'action collective à l'intérieur du délai imparti, lequel expirait le 1^{er} juin 2018, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour.

Dans le Dossier Ontarien

8. Le 14 décembre 2020, la Cour supérieure de justice de l'Ontario certifie également une action collective pour le compte du groupe suivant :

All persons in Canada, excluding Québec, who purchased a Parking Heater, or purchased, leased or sub-leased a vehicle containing a Parking Heater, between September 13, 2001 and December 31, 2012.

9. Conformément au texte des avis aux membres diffusés et approuvés par la Cour dans cette Province, ceux-ci avaient jusqu'au 5 avril 2021 pour s'exclure de cette action collective.

10. À l'instar du présent dossier, aucun membre du groupe n'a demandé à être exclu du Dossier Ontarien dans le délai imparti.

Dans les Dossiers Britanno-Colombiens

11. Le Premier Dossier Britanno-Colombien et le Deuxième Dossier Britanno-Colombien sont actuellement suspendus au profit du Dossier Ontarien depuis le 29 janvier 2021.

B) TRANSACTION ESPAR

12. La Demanderesse dans le Dossier Québécois ainsi que les Demandeurs dans les Dossiers Ontarien et Britanno-Colombiens ont conclu une transaction datée du 19 juillet 2024 avec les Défenderesses Espar qui prévoit notamment le paiement par celles-ci d'une somme totale de 9,4M\$ au bénéfice des membres des groupes dans les Actions Collectives en échange d'une quittance. La Transaction Espar est communiquée au soutien des présentes comme pièce **R-1**.
13. La Transaction Espar prévoit également qu'Espar coopérera, selon les modalités y convenues, avec les Demandeurs dans les Actions Collectives et leurs avocats à l'avancement des Actions Collectives contre les défenderesses contre qui le litige se poursuit, tel qu'il appert de l'article 4 de la Transaction Espar de R-1.
14. La Transaction Espar est conditionnelle à son approbation par les Tribunaux du Québec et de l'Ontario, tel qu'il appert notamment de l'article 2 de la Transaction Espar R-1.
15. Puisque les Actions Collectives sont toujours en cours, la Demanderesse est d'avis qu'il serait plus pratique et plus économique de ne pas procéder immédiatement à la distribution aux membres du produit de la Transaction Espar.

C) LES AVIS ET LE PLAN DE DIFFUSION PROPOSÉS

16. La Demanderesse soumet les avis aux membres suivants aux fins d'approbation par cette Cour :
 - i. Une version française et une version anglaise d'un avis long, communiquées *en liasse* au soutien des présentes comme pièce **R-2** ;
 - ii. Une version française et une version anglaise d'un avis court, communiquées *en liasse* au soutien des présentes comme pièce **R-3** ;
 - iii. Une version française et une version anglaise d'une bannière publicitaire aux fins de publication en ligne, communiquées *en liasse* au soutien des présentes comme pièces **R-4** ;

- iv. Une version française et une version anglaise d'un communiqué de presse, communiquées *en liasse* au soutien des présentes comme pièces **R-5**.
- 17. Pour les raisons déjà exposées ci-avant, ces avis ne prévoient pas le droit d'un membre de s'exclure du groupe.
- 18. La Demanderesse propose que les avis aux membres (pièces R-2 à R-5) soient diffusés conformément au plan de diffusion communiqué au soutien des présentes comme pièce **R-6**.
- 19. La Demanderesse propose de retenir les services de Verita Global LLC afin d'agir à titre d'administrateur des avis pour la mise en œuvre du plan de diffusion, pièce R-6.
- 20. En prévision de ce mandat, Verita Global LLC a estimé les frais de publication et de diffusion des avis pour le Canada et transmis un devis à la Demanderesse, tel qu'il appert dudit devis communiqué *sous scellé* au soutien des présentes comme pièce **R-7**.
- 21. La Demanderesse propose que tout membre du groupe qui souhaite faire valoir ses prétentions sur la Transaction Espar lors de l'audition d'approbation soit tenu de les faire parvenir par écrit aux avocats de la Demanderesse, au plus tard cinq (5) jours avant la date d'audition prévue pour l'approbation de la Transaction Espar dans la première juridiction qui se saisira de cette demande d'approbation. La Demanderesse demande en conséquence qu'une ordonnance soit rendue à cet effet.
- 22. Compte tenu des nouvelles Directives pour tous les districts de la Cour supérieure de la division de Montréal en date du 1^{er} juillet 2024 concernant les audiences virtuelles, la Demanderesse requiert également par la présente que soit rendue une ordonnance afin d'autoriser les membres qui désirent faire valoir leurs prétentions sur la Transaction Espar lors de l'audition d'approbation puisse également le faire par visioconférence en plus de pouvoir être présents en salle de Cour.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction*;

INVITER tout membre du groupe qui souhaite faire valoir ses prétentions sur la Transaction Espar lors de l'audition d'approbation à les faire parvenir par écrit aux avocats de la Demanderesse, au plus tard cinq (5) jours avant la première audition des demandes d'approbation de la Transaction Espar;

FIXER la date pour la tenue de l'audition sur l'approbation de la Transaction Espar, communiquée au soutien de la présente Demande comme pièce R-1;

ORDONNER que tout membre du groupe qui désire faire valoir ses prétentions sur la Transaction Espar lors de l'audition d'approbation soit autorisé à le faire par visioconférence s'il le souhaite;

APPROUVER la forme et le fond des avis aux membres dans une forme substantiellement similaire aux avis communiqués au soutien des présentes comme pièces R-2 à R-5;

ORDONNER la publication des avis aux membres d'une façon substantiellement similaire à celle prévue au plan de diffusion communiqué au soutien de la présente Demande comme pièce R-6;

PRENDRE ACTE de l'engagement de la Demanderesse à se conformer au plan de diffusion et à le mettre en œuvre au moins soixante (60) jours avant la première audition des demandes d'approbation de la Transaction Espar;

ORDONNER que Verita Global LLC soit nommée administrateur des avis dans le contexte de la Transaction Espar communiquée au soutien de la présente Demande comme pièce R-1, en conformité avec le jugement à intervenir sur la présente Demande;

LE TOUT, sans frais sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 27 août 2024



BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Me Maxime Nasr

Me Jean-Philippe Lincourt

Me Alexandrine Comtois

mnasr@belleaulapointe.com

jplincourt@belleaulapointe.com

acomtois@belleaulapointe.com

(Code d'impliqué : BB8049)

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (514) 987-6700

Télécopieur : (514) 987-6886

Référence : 2002.073

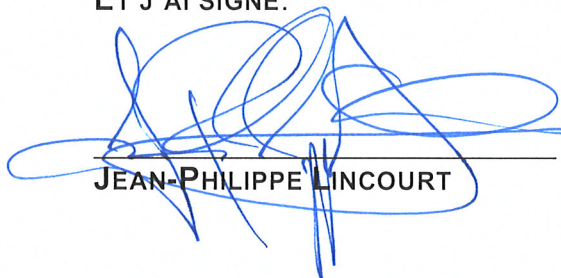
Avocats de la Demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, **JEAN-PHILIPPE LINCOURT**, avocat, exerçant ma profession au sein du cabinet Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l., ayant sa principale place d'affaires au 300, Place d'Youville, bureau B-10, dans la ville et le district judiciaire de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la Demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la *Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:


JEAN-PHILIPPE LINCOURT

AFFIRMÉ solennellement devant moi,
à Montréal, ce 27^e jour d'août 2024





COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR LE
QUÉBEC

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Joséane Chrétien
Me Yassin Gagnon-Djalo
McMILLAN, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue Sherbrooke Ouest, 27^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
joseane.chretien@mcmillan.ca
yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca

Avocats des Défenderesses ESPAR INC.,
ESPAR CLIMATE CONTROL SYSTEMS,
EBERSPAECHER CLIMATE CONTROL SYSTEMS
INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-GMBH,
EBERSPAECHER CLIMATE CONTROL SYSTEMS
GMBH & Co. KG, EBERSPAECHER GRUPPE
GMBH & Co. KG et ESPAR PRODUCTS INC.

-et- Me Vincent de l'Étoile
Me Lana Rackovic
LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.
1250, boul. René-Lévesque O.
20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
Vincent.delEtoile@langlois.ca
lane.rackovic@langlois.ca

Avocats des Défenderesses
WEBASTO SE, WEBASTO THERMO
& COMFORT SE et WEBASTO
THERMO & COMFORT NORTH
AMERICA, INC.

Prenez avis que la présente *Demande de la Demanderesse pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction* sera présentée pour adjudication devant l'Honorable David R. Collier j.c.s., siégeant en chambre des actions collectives, dans et pour le district judiciaire de Montréal, le 12 septembre 2024 à 9h, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, en une salle à déterminer, et ce, dans la mesure où le Tribunal ne souhaite pas trancher la présente demande sur le vu du dossier.

MONTRÉAL, le 27 août 2024



BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Me Maxime Nasr

Me Jean-Philippe Lincourt

Me Alexandrine Comtois

mnasr@belleaulapointe.com

jplincourt@belleaulapointe.com

acomtois@belleaulapointe.com

(Code d'impliqué : BB8049)

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (514) 987-6700

Télécopieur : (514) 987-6886

Référence : 2002.073

Avocats de la Demanderesse

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Nº: 500-06-000736-153

TFI TRANSPORT 11 INC.

Demanderesse

c.

ESPAR INC. ET AL.

Défenderesses

LISTE DE PIÈCES

- PIÈCE R-1 :** Transaction Espar;
- PIÈCE R-2 :** En liasse, version française et une version anglaise d'un avis long;
- PIÈCE R-3 :** En liasse, version française et une version anglaise d'un avis court;
- PIÈCE R-4 :** En liasse, version française et une version anglaise d'une bannière publicitaire aux fins de publication en ligne;
- PIÈCE R-5 :** En liasse, version française et une version anglaise d'un communiqué de presse;
- PIÈCE R-6 :** Plan de diffusion;
- PIÈCE R-7:** *Sous scellé* - Devis des frais de publication et de diffusion des avis pour le Canada par Verita Global LLC.

MONTRÉAL, le 27 août 2024



BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Me Maxime Nasr

Me Jean-Philippe Lincourt

Me Alexandrine Comtois

mnasr@belleaulapointe.com

jplincourt@belleaulapointe.com

acomtois@belleaulapointe.com

(Code d'impliqué : BB8049)

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (514) 987-6700

Télécopieur : (514) 987-6886

Référence : 2002.073

Avocats de la Demanderesse

Francine Dubé

De: Francine Dubé
Envoyé: 27 août 2024 09:53
À: joseane.chretien@mcmillan.ca; yassin.gagnondjalo@mcmillan.ca; Vincent.delEtoile@langlois.ca; lana.rackovic@langlois.ca; notificationmtl@langlois.ca
Cc: Jean-Philippe Lincourt; Maxime Nasr; Alexandrine Comtois
Objet: NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073
Pièces jointes: 240827-Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction et pièces.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	Jean-Philippe Lincourt	Remis: 2024-08-27 09:53
	Maxime Nasr	Remis: 2024-08-27 09:53
	Alexandrine Comtois	Remis: 2024-08-27 09:53
	joseane.chretien@mcmillan.ca	
	yassin.gagnondjalo@mcmillan.ca	
	Vincent.delEtoile@langlois.ca	
	lana.rackovic@langlois.ca	
	notificationmtl@langlois.ca	

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Cour supérieure

Nº: 500-06-000736-153

TFI Transport 11 Inc.	<i>Demanderesse</i>
C.	
Espar inc. et al.	<i>Défenderesses</i>

**BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL
(ART. 134 C.P.C.)**

LIEU, DATE ET HEURE : Montréal, voir la date et l'heure indiquées ci-haut.

EXPÉDITEURS : Me Maxime Nasr
Me Jean-Philippe Lincourt
Me Alexandrine Comtois
Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.
mnasr@belleaulapointe.com
jplincourt@belleaulapointe.com
acomtois@belleaulapointe.com

DESTINATAIRES : Me Joséane Chrétien
Me Yassin Gagnon-Djalo
McMillan, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
joseane.chretien@mcmillan.ca
yassin.gagnondjalo@mcmillan.ca

-et- Me Vincent de l'Étoile
Me Lana Rackovic
Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.
Vincent.delEtoile@langlois.ca
lane.rackovic@langlois.ca
notificationmtl@langlois.ca

NOMBRE DE PAGES DU DOCUMENT NOTIFIÉ : 97

NATURE DU DOCUMENT : *Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction (art. 581 et 590 C.p.c.), Déclaration sous serment, Avis de présentation, Liste de pièces et pièces R-1 à R-7*

EXPÉDITEUR : Francine Dubé

Avis de confidentialité et de privilège

La présente transmission contient des informations confidentielles et privilégiées sujettes au secret professionnel de l'avocat et est destinée uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elle est adressée. Il est interdit de lire, copier ou divulguer ladite information à moins d'en être le destinataire et d'y être autorisé. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, s.v.p. veuillez nous en aviser immédiatement au (514) 987-6700 et la détruire sans garder de copies.



Francine Dubé

Adjointe juridique / Legal Assistant

Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.

300, Place d'Youville, Bureau B-10, Montréal (Québec) H2Y 2B6

T : 514-987-6700 poste 2225 · F : 514-987-6886

Francine Dubé

De: Francine Dubé
Envoyé: 27 août 2024 10:00
À: yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca
Cc: Jean-Philippe Lincourt; Maxime Nasr; Alexandrine Comtois
Objet: NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073
Pièces jointes: 240827-Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction et pièces.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca	
	Jean-Philippe Lincourt	
	Maxime Nasr	Remis: 2024-08-27 10:00
	Alexandrine Comtois	

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Cour supérieure

Nº: 500-06-000736-153

TFI Transport 11 Inc.

Demanderesse

c.

Espar inc. et al.

Défenderesses

**BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL
(ART. 134 C.P.C.)**

**LIEU, DATE ET
HEURE :** Montréal, voir la date et l'heure indiquées ci-haut.

EXPÉDITEURS : Me Maxime Nasr
Me Jean-Philippe Lincourt
Me Alexandrine Comtois
Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.
mnasr@belleaulapointe.com
jplincourt@belleaulapointe.com
acomtois@belleaulapointe.com

DESTINATAIRES : Me Joséane Chrétien
Me Yassin Gagnon-Djalo
McMillan, s.e.n.c.r.l., s.r.l.
joseane.chretien@mcmillan.ca
yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca

-et- Me Vincent de l'Étoile
Me Lana Rackovic
Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.
Vincent.delEtoile@langlois.ca
ana.rackovic@langlois.ca
notificationmtl@langlois.ca

**NOMBRE DE
PAGES DU
DOCUMENT
NOTIFIÉ :** 97

**NATURE DU
DOCUMENT :** *Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction (art. 581 et 590 C.p.c.), Déclaration sous serment, Avis de présentation, Liste de pièces et pièces R-1 à R-7*

EXPÉDITEUR : Francine Dubé

Avis de confidentialité et de privilège

La présente transmission contient des informations confidentielles et privilégiées sujettes au secret professionnel de l'avocat et est destinée uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elle est adressée. Il est interdit de lire, copier ou divulguer ladite information à moins d'en être le destinataire et d'y être autorisé. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, s.v.p. veuillez nous en aviser immédiatement au (514) 987-6700 et la détruire sans garder de copies.



Francine Dubé

Adjointe juridique / Legal Assistant

Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.

300, Place d'Youville, Bureau B-10, Montréal (Québec) H2Y 2B6

T : 514-987-6700 poste 2225 · F : 514-987-6886



Francine Dubé

De: Microsoft Outlook <MicrosoftExchange329e71ec88ae4615bbc36ab6ce41109e@belleaulapointe.com>
À: joseane.chretien@mcmillan.ca; yassin.gagnondjalo@mcmillan.ca
Envoyé: 27 août 2024 09:53
Objet: Relayé : NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

joseane.chretien@mcmillan.ca (joseane.chretien@mcmillan.ca)

yassin.gagnondjalo@mcmillan.ca (yassin.gagnondjalo@mcmillan.ca)

Objet : NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073

Francine Dubé

De: Microsoft Outlook <MicrosoftExchange329e71ec88ae4615bbc36ab6ce41109e@belleaulapointe.com>
À: yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca
Envoyé: 27 août 2024 10:00
Objet: Relayé : NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca (yassin.gagnon-djalo@mcmillan.ca)

Objet : NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073

Francine Dubé

De: Microsoft Outlook <MicrosoftExchange329e71ec88ae4615bbc36ab6ce41109e@belleaulapointe.com>
À: Vincent.delEtoile@langlois.ca; lana.rackovic@langlois.ca; notificationmtl@langlois.ca
Envoyé: 27 août 2024 09:54
Objet: Relayé : NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

Vincent.delEtoile@langlois.ca (Vincent.delEtoile@langlois.ca)

lana.rackovic@langlois.ca (lana.rackovic@langlois.ca)

notificationmtl@langlois.ca (notificationmtl@langlois.ca)

Objet : NOTIFICATION | Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction | 500-06-000736-153 | Transport TFI 11, Inc c. Espar inc. et al. | Notre dossier 2002.073

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2024-PROC-00253120

Date et heure de transmission : 2024-08-27 10:10:50

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-000736-153

Titre : Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation
d'une transaction

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)



N° : 500-06-000736-153

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

TFI TRANSPORT 11 INC.

Demanderesse

C.

ESPAR INC. ET AL.

Défenderesses

**DEMANDE POUR L'OBTENTION D'ORDONNANCES
PRÉLIMINAIRES AUX FINS D'APPROBATION D'UNE
TRANSACTION (ART. 581 ET 590 C.P.C.),
DÉCLARATION SOUS SERMENT, AVIS DE
PRÉSENTATION, LISTE DE PIÈCES
ET PIÈCES R-1 À R-7**

ORIGINAL



Belleau Lapointe

I A V O C A T S I B A R R I S T E R S A N D S O L I C I T O R S I

300, PLACE D'YOUVILLE, BUREAU B-10
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2B6

TÉLÉPHONE : (514) 987-6700
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-6886

BB-8049

Dossier : 2002.073

**Me Maxime Nasr | mnasr@belleaulapointe.com
Me Jean-Philippe Lincourt | jplincourt@belleaulapointe.com
Me Alexandrine Comtois | acomtois@belleaulapointe.com**